

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 2 mars 2018

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-huit et le deux du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 26 février 2018 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, WINNINGER André, NICOLET Cédric

Excusées : GRANDIDIER Karine, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 2 février 2018.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Réunion Aménagement ONF 16 février 2018 (Serge MONNET, Hubert JUSTE, Robert LAMY, André WINNINGER)

Une première réunion avec l'aménagiste ONF et le technicien ONF de notre secteur s'est tenue le 16 février. Cette réunion avait pour objet de présenter la démarche d'aménagement forestier (document de gestion de la forêt pour les 20 ans à venir : renouvellement des peuplements, programme des coupes et des travaux) et a surtout porté sur l'étude du foncier.

Après examen du cadastre, l'ONF propose d'intégrer au régime forestier les parcelles A32 (1,76 ha), ZA 3 (0,43 ha) et une partie de la parcelle ZA 92 (1,6417 ha ajoutés aux surfaces existantes après redéfinition des limites des parties exploitables).

Les membres du conseil signalent que la parcelles ZB 36 pourrait être intégrée au régime forestier, sous réserve que la partie boisée de cette parcelle ne soit pas comprise dans le bail rural (*après vérification, seules les zones enherbées sont incluses dans les baux ruraux*). Il est aussi précisé que les zones difficilement accessibles en bas de la combe d'enfer ne devraient pas être exploitées.

Lors du conseil municipal, les conseillers en charge de la forêt indiquent que la parcelle ZC 64 pourrait également être intégrée au régime forestier.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Vente de bois : 3 offres ont été reçues pour le lot des chablis couchés par les coups de vent de cet hiver. Le lot a été attribué à M. Jean-Yves PERSONENI qui a fait la meilleure offre au prix de 10 € / stère.

AFFOUAGE

Lors d'une précédente réunion du conseil, il avait été évoqué de diminuer le prix du stère d'affouage pour rendre l'affouage plus attractif, mais aucune délibération officielle n'avait été prise. Il convient donc de prendre une délibération pour que le trésorier puisse émettre des factures selon le nouveau tarif.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de l'affouage à cinq euros par stère.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AMORTISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS

La commune d'Amondans a participé financièrement à la construction de la nouvelle caserne des pompiers à Amancey. Il convient d'un point de vue comptable d'amortir cet investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'amortir la caserne des pompiers d'Amancey sur une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

CARTE JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte jeune qui sera offerte à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, soit 25 x 7 euros.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

REMBOURSEMENT DE FACTURES

Le conseil autorise le remboursement à Serge MONNET de 2 factures Bricomarché d'un montant total de 25,75 € pour l'achat d'un siphon et raccord pour l'évier de l'appartement du 1^{er} étage de l'école.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0 (Serge Monnet ne prend pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Robert LAMY signale un problème avec une vanne d'eau à la station de pompage ainsi que la serrure d'entrée qui devra être remplacée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.